



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

AVIS AU PUBLIC

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT la déclaration de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, la Ville de Grande-Rivière informe la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par message-texte sur le téléphone portable du maire au 418-782-4364.

La prochaine séance municipale aura lieu le mardi 14 avril 2020. Cette séance sera diffusée, comme à l'habitude, par le biais de la télévision communautaire de Grande-Rivière.

Donné à Grande-Rivière, ce 9^e jour d'avril 2020.


Suzanne Chapados, Greffière